

DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER

FORMATION INITIALE

Durée : 3 années universitaires

Théorie : 2 100 heures

Clinique : 2 100 heures

Total : 4 200 heures

Travail personnel : 900 heures

Quota : 114 places

Rentrée : le 1^{er} lundi de septembre

Tarif

6400 €/an, par étudiant

Prise en charge par la Région des Hauts de France sous condition d'éligibilité

Opérateur de Compétences (OPCO)

CVEC : 103 € (tarif 2024)

Frais d'inscription : 175 € (tarif 2024)

Frais de documentation : 35€ (tarif 2024)

Lieu

Campus des métiers de la santé

20 rue de Busnes Bat 9 -10

62350 SAINT VENANT

Contact

☎ : 03.21.63.66.34

@ : ifsi.vla@ghpsy-npdc.fr

Site internet

<http://www.campusdesmetiersdelasante-vla.fr/>

Nature et sanction de la formation

AFGSU Niveau 2

Attestation service sanitaire

Diplôme d'État Infirmier

Grade Licence

Code RNCP : 8940

Accessibilité / Handicap

Référents « Handicap » :

Laurent LAMARRE

☎ : 03 21.63.66.34

Direction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Laurence CASTEL

Directrice des soins

Inscription aux Epreuves de Sélection	
Ouverture	01/10/2024
Clôture	15/01/2025

Épreuves de Sélection	
Épreuves écrites	29/01/2025
Épreuve Orale	Du 7/01/2025 au 31/01/2025
Affichage Résultats	07/02/2025
Confirmation inscription	17/02/2025

Pré rentrée	A Définir
Rentrée	1 ^{er} septembre 25

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

1. Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ainsi que les élèves en classe de terminale.

2. Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ADMISSION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

En fonction du profil du candidat :

- Inscription sur la plateforme ParcoursSup de janvier à mars : www.parcoursup.fr
- Épreuves de sélection uniquement pour les candidats relevant de la **Formation Professionnelle Continue** organisées en avril (*Dossier de sélection disponible sur le site de l'institut de janvier à mars*)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à former en 3 ans des praticiens autonomes, responsables et réflexifs. L'organisation pédagogique permet une progression dans les apprentissages et l'acquisition des compétences correspondant à un infirmier débutant.

La formation a pour objectif de préparer les futurs professionnels infirmiers, à répondre aux besoins de santé de la population dans le cadre de la pluridisciplinarité par l'acquisition de compétences spécifiques à la pratique infirmière dites « cœur de métier » et transversales partagées avec d'autres professionnels de santé.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité. L'exercice au raisonnement clinique et à la réflexion critique permet aux futurs professionnels d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et développe leur adaptation à des situations variées.

COMPÉTENCES A L'ISSUE DE LA FORMATION

- C1** Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- C2** Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- C3** Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- C4** Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- C5** Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- C6** Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- C7** Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- C8** Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.
- C9** Organiser et coordonner des interventions soignantes.
- C10** Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Les unités d'enseignement – UE – sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit - 6 UE
2. Sciences biologiques et médicales – 14 UE
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes – 9 UE
4. Sciences et techniques infirmières, interventions – 15 UE
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière – 8 UE
6. Méthodes de travail – 7 UE.

ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

PERPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmier(e) diplômé(e) d'État peut s'orienter vers les spécialisations suivantes : Infirmière de bloc opératoire, Puéricultrice, Infirmière anesthésiste, Cadre de santé, Cadre supérieur de santé et Directeur des Soins.